## TAXE D’APPRENTISSAGE

## 

**Aujourd’hui, participez à la formation de vos collaborateurs de demain !**

La taxe d’apprentissage est un impôt versé chaque année par les entreprises. Elle  contribue au financement des formations professionnelles et technologiques ainsi que de l’apprentissage.

Avec la réforme de voie professionnelle, une partie de cette taxe peut être versée directement par une entreprise vers le lycée professionnel  et les projets pédagogiques de son choix **(13% de la contribution à l’alternance).**

* **QUI LA VERSE** ?

La taxe d’apprentissage est due par toute entreprise présentant un caractère commercial, industriel ou artisanal, soumise à l’Impôt sur le Revenu ou sur les Sociétés et employant au moins 1 salarié.

* **COMMENT EST-ELLE CALCULEE** ?

La taxe d’apprentissage est calculée sur la base des montants des salaires soumis aux cotisations sociales et des avantages en nature versés par l’entreprise sur une année civile (primes, gratifications, indemnités, etc.).

Son taux est fixé à 0,68 % de la masse salariale.

* **LA REPARTITION DE LA TAXE D’APPRENTISSAGE**

**Elle est versée à votre OPCO de branche**

**et collecté par l’URSSAF**

## COMMENT VERSER LA TAXE D’APPRENTISSAGE àu LP SAINT-CYR Sainte-JuLITTE

* **Par chèque** à l’ordre de l’OGEC de l’Ensemble Scolaire Saint-Cyr
* **Par virement** :

IBAN : FR76 1450 5000 0208 1000 6653 915

BIC : CEPAFRPP450

Domiciliation : Caisse d’Epargne Loire-Centre

* Par un versement « en nature »

Pour verser votre Taxe d'apprentissage, il vous suffit de télécharger le bordereau de versement et nous le retourner complété. (doc à télécharger : Taxe d’apprentissage 2022)

Contact : Mme Christine JALLET, Econome-comptable du groupe scolaire Saint-Cyr

* **NOS PROJETS POUR L’ANNÉE 2022 :**

La collecte de la taxe d’apprentissage est **réinvestie en totalité au profit des élèves** du Lycée Professionnel, afin de :

* **Poursuivre nos innovations** par la mise en place de nombreux projets pédagogiques dont la **création de** **l’UFA Saint-Cyr (Unité de Formation par Apprentissage)** effective depuis septembre 2021
* **Inscrire le développement numérique** au cœur de notre démarche pédagogique avec des équipements toujours plus performants : raccordement à la fibre optique, cours en visio-conférence afin de maintenir la continuité pédagogique malgré la crise sanitaire, câblage HDMI dans toutes les salles
* **Faire de nos élèves des diplômés bien formés** et porteurs de valeurs avec un savoir-être indispensable à leur insertion professionnelle dans le tissu économique local
* **Pour aller plus loin faites appel à nous pour vos recrutements D’APPRENTIS**

Pour vos besoins en matière de recrutement de stagiaires, alternants ou jeunes diplômés, vous pouvez nous communiquer vos offres, nous les diffuserons auprès de notre réseau.

Nous pouvons aussi vous aider pour :

##### **Pré-sélectionner les candidats** dont vous avez besoin et selon le profil de nos élèves/apprentis

##### Accompagner dans la **gestion administrative des contrats d’apprentissage**

##### Suivre régulier les apprentis durant tout le parcours de formation : assiduité, **savoir-être**, tenue professionnelle

Contact : Mme Fatima BENMOQIA, adjointe pédagogique coordinatrice du LP et du LEG, en charge des relations école-entreprise

.